

meurtre fut commis avec une singulière hardiesse : au moment où le roi Leao était assis, entouré de tous ses gardes, un brave, nommé Tchouan Tchou, vint lui offrir un poisson rôti ; étant parvenu, grâce à ce stratagème, tout près de lui, il retira brusquement du ventre du poisson un poignard qu'il y avait caché et en porta un coup mortel au roi ; il fut aussitôt tué lui-même par les hommes de l'entourage du souverain ; mais, au milieu du désordre, le futur roi Ho-lu intervint soudain avec une bande de gens armés et put s'assurer le trône¹.

L'estampage nous montre « le roi de Wou » 吳王 assis sur une estrade à dossier : il tient son épée dans la main droite ; devant lui est un plateau sur lequel sont disposés les ustensiles nécessaires pour manger ; Tchouan Tchou agenouillé présente son poisson ; deux gardes tiennent leurs piques abaissées sur ses épaules, mais son geste sera si prompt que les lances des soldats ne perceront Tchouan Tchou qu'après que le roi aura été frappé à mort. Dans un cartouche, à côté de l'indication relative aux « deux gardes » 二侍郎, on lit ces mots : « Tchouan Tchou en se servant d'un poisson rôti assassine le roi de Wou » 專諸炙魚刺殺吳王.

Scène 3. — Le roi de Ts'in, qui fut Che houang ti, fonda, en 221 av. J.-C., l'unité de l'empire sur les débris du régime féodal ; avant qu'il eût atteint le but de ses efforts, les princes, qui sentaient son triomphe prochain, cherchèrent à se débarrasser de leur redoutable rival par tous les moyens possibles ; c'est ainsi que, sur l'ordre du prince héritier de Yen, un certain King K'o tenta de le faire périr ; pour être introduit auprès du roi de Ts'in, il lui apportait la tête d'un de ses généraux rebelles, nommé Fan Yu-k'i, et une carte géographique dans l'étui de laquelle était caché un poignard empoisonné ; Sseu-ma Ts'ien nous a raconté la scène dans une page où se manifestent toutes les qualités du style historique chinois si sobre et si précis qu'on croit assister aux événements eux-mêmes² : King K'o arriva porteur de la boîte contenant la tête de Fan Yu-k'i ; il

1. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. xxxi, p. 5 v° (trad. fr., t. IV, pp. 20-21).

2. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. lxxxvi, p. 7 r° v°.